

Séance 13 juin 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 58

Votants : 67 (dont 9 procurations)

N°48

OBJET :

**ESPACE NATUREL
SENSIBLE
« BOIRE DES CARRES »**

**NOUVEAU PLAN
DECOFINANCEMENTS
2019-2020**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le :

24 JUIN 2019

Publiée ou notifiée

le :

24 JUIN 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA (à partir de la délibération n°5 et pour la délibération n°3),
Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la n°35 et à partir de la délibération n°40) – M. AURAMBOUÏT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT (de la délibération n°1 à la n°49 et à partir de la délibération n°52) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES (de la délibération n°1 à la n°32 et à partir de la délibération n°35) – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE (jusqu'à la délibération n°32) – J.P. BLANC (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°48) - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la n°8 et à partir de la délibération n°14) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P. SEMET (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°49) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la n°31 et à partir de la délibération n°33) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (jusqu'à la délibération n°54) – E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°6) – YJ. BIGNON - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°44) - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. F. SENNEPIN à F. DUBESSAY - J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ - JD. BARRAUD à JM. LAZZERINI – C. DUMONT à M. CHARASSE – B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à M. GRELET – MC. STEYER à JJ. MARMOL - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : MM. J. TERRACOL par G. DEPALLE, Vice-Président.

Mme A. CHAPUIS par MA. LAPRUGNE, Conseillère Communautaire.

Absents excusés : P. MONTAGNER - R. MAZAL, Vice-Président.

M. F. MINARD - C. CATARD – F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté et sa compétence en matière d'aménagement, de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu le schéma départemental de l'Allier pour la protection et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et la délibération n°13 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2006, acceptant la délégation de co-maîtrise d'ouvrage de l'espace naturel sensible (ENS) boire des Carrés avec un concours financier du département de l'Allier,

Vu la convention signée avec le Conseil Départemental en date du 26 juin 2013 pour une durée de 5 ans, relative à la mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace naturel sensible de la boire des Carrés, avec le concours financier du département de l'Allier,

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 11 janvier 2018, adoptant le plan de financement prévisionnel 2018, conformément à l'attente de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui a réservé toute décision en matière d'aide financière pour les années ultérieures 2019 et 2020, à son 11^{ème} Programme 2019-2024,

Vu la convention signée avec le Conseil Départemental en date du 23 août 2018 pour une durée d'1 an à compter du 1^{er} janvier, relative à la mise en œuvre du plan de gestion de l'Espace naturel sensible de la boire des Carrés, avec le concours financier du département de l'Allier,

Vu l'examen par la commission n°2 du 14 mai 2019,

Considérant l'intérêt patrimonial de cet espace qui abrite des milieux de grande qualité ainsi que des espèces protégées au niveau européen et la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation à l'environnement de nos concitoyens et notamment des scolaires,

Considérant le programme d'actions 2019-2020 mis en œuvre par la LPO Auvergne pour la gestion du site, pour un montant global estimé à 114 317 €,

Considérant le nouveau plan des cofinancements prévisionnel pour la période 2019-2020, s'appuyant sur les fonds FEDER Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 60% d'une part et sur l'aide financière suivant éligibilité estimée à hauteur de 20% du Département de l'Allier, d'autre part, soit un autofinancement restant d'environ 20% (cf. plan annexé),

Propose au Conseil Communautaire :

- d'adopter le programme d'actions et le plan des cofinancements 2019-2020 estimé à 114 317 €, dont 55 603 € en 2019,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le renouvellement de la convention de partenariat avec le Département, d'une durée de 2 ans à compter de 2019,
- d'autoriser le Président ou son représentant à déposer la demande d'aide FEDER Auvergne-Rhône-Alpes et à signer la convention et tout autre document nécessaire,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget principal 611-2992 de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 13 juin 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Communauté d'agglomération Vichy Communauté - ENS BOIRE DES CARRÉS

COFINANCEMENTS (€)	2019		CD03		Vichy Communauté	
			TAUX	SUB	TAUX	SUB
	TAUX	SUB	TAUX	SUB	TAUX	SUB
Entretien des milieux et de la biodiversité	7 796,00	4 677,60		1 559,20		1 559,20
Valorisation et communication	19 292,00	11 065,20		3 858,40		4 368,40
Observation, Suivis scientifiques	22 493,00	13 495,80		4 498,60		4 498,60
Coordination et suivi du programme	6 022,00	3 613,20		1 204,40		1 204,40
TOTAL	55 603,0	32 851,8	60,0%	11 120,6	20,0%	11 630,6

Communauté d'agglomération Vichy Communauté - ENS BOIRE DES CARRÉS

COFINANCEMENTS (€)	2020		CD03		Vichy Communauté	
	FEDER TAUX	SUB	TAUX	SUB	TAUX	
Etudes scientifiques		16 500,00		9 900,00		3 300,00
Entretien des milieux et de la biodiversité		6 728,00		4 036,80		1 345,60
Valorisation et communication		25 018,00		12 070,80		7 943,60
Observation, Suivis scientifiques		4 380,00		2 628,00		876,00
Coordination et suivi du programme		6 088,00		3 652,80		1 217,60
TOTAL		58 714,0	60,0%	32 288,4	20,0%	14 682,8

RECAPITULATIF	2019	2020	TOTAL AIDE 2019-2020
	55603	114 317,0	11120,6
	58714		11742,8
			22 863,4
			11630,6
			14682,8
			26 313,4

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 48 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

Objet de l'acte : - espace naturel sensible boire des carres - nouveau plan de cofinancements 2019-2020

.....
Date de décision: 13/06/2019

Date de réception de l'accusé 24/06/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13jui2019_48

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190613-13jui2019_48-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 48.pdf (99_DE-003-200071363-20190613-13JUI2019_48-DE-1-1_1.pdf)